

# FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

---

Directoire

16 décembre 2005

## COMMUNIQUE

1/ Le Directoire du FRR lance aujourd'hui un processus de sélection de gérants concernant un programme de capital investissement, dont le principe a été approuvé par son Conseil de Surveillance. Ce premier programme a deux objectifs principaux :

- d'une part, sur le plan financier, accroître le rendement global du portefeuille global du Fonds bâti sur un horizon de long terme et, par la diversification ainsi introduite, en réduire le risque global ;
- d'autre part, contribuer positivement au développement des entreprises et aux mutations du secteur productif. Le capital investissement facilite, en effet, la réalisation du potentiel de croissance des entreprises non cotées, de toutes tailles et sur des secteurs économiques très diversifiés. Ces entreprises non cotées constituent la principale composante du tissu économique des pays développés et sont depuis une dizaine d'année les plus contributives en matière de croissance économique, de création d'emplois, et d'investissement productif.

Le FRR entend intervenir sur l'ensemble des segments d'investissement primaires, participant ainsi :

- \* au développement des jeunes entreprises innovantes et technologiques en finançant leurs premières phases de développement. Le FRR a ainsi décidé d'allouer une partie significative de son premier programme au segment du capital risque.
- \* au financement des besoins en fonds propres des PME en finançant leur première phase de développement tant pour leur croissance interne que pour leurs opérations de croissance externe.
- \* à la transmission du capital de ces entreprises à de nouvelles générations d'entrepreneurs, les problématiques de succession constituant un enjeu important pour le devenir de ces sociétés.
- \* à la consolidation de PME dans certains secteurs d'activité pour atteindre une taille critique sur leurs marchés.

2/ De manière cohérente avec ces objectifs, le Conseil de Surveillance et le Directoire du FRR ont adopté pour ce premier programme de capital investissement du FRR une approche pragmatique structurée autour de quatre grands axes.

### **Un premier programme d'investissement ambitieux**

Le FRR souhaite déployer, dans le cadre de ce premier programme, un montant d'engagements dans des fonds de capital investissement de l'ordre d'1,5 Md€ ce qui représente aujourd'hui un peu moins de 6% de ses actifs. La durée d'investissement de ce programme est de 3 à 5 ans, sa phase d'engagement dans des nouveaux véhicules de capital investissement s'échelonnant a priori de 2006 à 2010, afin de diversifier les millésimes des fonds investis. Ce premier programme placera le FRR au premier rang des investisseurs institutionnels français investis sur cette classe d'actifs.

### **Une allocation qui privilégie volontairement les marchés européens**

Le marché du capital investissement reste aujourd'hui encore centré sur l'Amérique du Nord, où se concentrent les deux tiers des volumes investis. Toutefois, la maturité croissante des marchés européens, et en particulier français, tant en terme de profondeur qu'en termes de professionnalisation et d'expérience des équipes permettent aux investisseurs institutionnels européens de privilégier dans la construction de leur portefeuille leur zone d'investissement de proximité. C'est le choix fait par le FRR qui a l'intention de leur allouer environ les deux-tiers de son programme. La composante Amérique du Nord du programme devrait représenter de l'ordre de 30 %, le solde pouvant être alloué hors des deux zones principales en fonction des opportunités ouvertes aux gérants.

## **Un mode d'intervention via des gérants de fonds de fonds**

Le FRR a retenu pour ce programme un mode d'intervention en gestion déléguée, via des gérants de fonds de fonds, et de répartir cette allocation entre plusieurs mandats de gestion (un ou deux au maximum par lot).

## **Une large diversification des portefeuilles**

Compte tenu de la durée de ce programme, du risque inhérent à ce mode d'investissement, la diversification de l'allocation du portefeuille lors de la phase de sélection des fonds apparaît comme un facteur clé de succès afin d'éviter toute concentration des risques. Le FRR a donc structuré son portefeuille initial en prévoyant une diversification suffisante autour de quatre « lots » distincts, spécialisés principalement par grande zone géographique et autour d'une à deux stratégies dominantes.

### **- Lot 1 – Capital investissement diversifié sur les marchés européens**

Ce lot couvre essentiellement la zone géographique Europe, entendue comme l'Union européenne, la Suisse et la Norvège. La taille minimale du lot 1 sera de 450 millions d'euros. Il privilégie une composante Capital Transmission et Capital Développement. Il vise des fonds de toutes tailles, à vocation européenne et recherchant des transactions sur des entreprises de moyenne et grande taille. Il inclut aussi une allocation en Capital Risque à prédominance technologique.

### **- Lot 2 – Petites et moyennes capitalisations des marchés européens**

Ce lot couvre exclusivement la zone géographique Europe, définie comme l'Union européenne, la Suisse et la Norvège pour un volume de 250 millions d'euros. Il privilégie nettement une composante Capital Transmission et Capital Développement, orientée principalement vers un ou des marchés locaux, et recherchant des transactions sur des entreprises de petite et moyenne capitalisation.

### **- Lot 3 – Capital investissement diversifié nord américain**

Ce lot couvre essentiellement la zone géographique Amérique du Nord. Sa taille minimale sera de 450 millions d'euros. Là encore les composantes Capital Transmission et Capital Développement et capital risque à prédominance technologique seront dominantes.

### **- Lot 4 – Portefeuille international diversifié de positions secondaires**

Ce lot, d'une taille minimale de 150 millions d'euros couvrant à la fois l'Europe et l'Amérique du nord, doit offrir au FRR, grâce à positions secondaires dans des fonds de capital investissement, diversifiés en termes de nombre de lignes, de stratégies d'investissement une maturité, une liquidité potentielle qui accélère le rythme d'investissement de ce premier programme de capital investissement du FRR, en en réduisant le risque global.

3/ Le processus de sélection des gérants qui s'ouvre ce jour s'inscrit dans le cadre du Code des marchés publics français et plus précisément dans celui de la procédure de dialogue compétitif qui comprend trois phases : une phase de sélection des candidatures, une phase de dialogue entre l'acheteur public et les candidats sélectionnés au cours duquel seront discutés les modalités techniques et juridiques du programme et, enfin, une phase de sélection des offres. Il est rappelé que les textes relatifs au FRR prévoient que sa gestion financière est confiée à des entreprises d'investissement qui exercent à titre principal la gestion de portefeuille pour compte de tiers et bénéficiant de l'agrément requis d'une autorité publique compétente d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'Espace Economique Européen. Des informations plus détaillées sur ces différents points sont disponibles sur le site internet du FRR [www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr)

\* \*

Contact:

FRR Communication

Christelle Cuzou

+33 1 58 50 99 86